

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : dicairem@csvdc.qc.ca

<https://www.cadre21.org/membres/f082fdec97f87fe1866aa9b8>

Date d'obtention : 2021-11-23 20:34:15

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Le protocole est ciblé pour les intervenants scolaire au secondaire.

Nous devons suivre le protocol sexto pour agir rapidement et limiter les délais

Les élèves bénéficient de cette intervention rapide

Les photos et l'identité des élèves restent confidentiels.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Ma façon d'aborder et de traiter le sujet des sextos.

Je serai plus habile et efficace dans mes interventions en matière de sextage

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

S'assurer de ne pas voir les images ou vidéo en question

De ne pas poser de question à l'instigateur si nous avons de gros doutes qu'il a du matériel en sa possession

Suivre le protocole

Que chacun joue son rôle.